

Note méthodologique sur les dépenses de R&D des entreprises

(associée à la Note Flash n°2023.16 de septembre 2023)

Deux modifications d'ordre méthodologique sont à signaler dans cette Note Flash sur les dépenses intérieures de recherche et développement expérimental (R&D) en 2021, plus précisément sur les données de R&D privée :

- la diffusion des données au niveau de l'entreprise (au sens économique) ;
- la modification des données du millésime 2020.

1. La diffusion des données au niveau de l'entreprise (au sens économique)

À partir du millésime 2021, les données de l'enquête sur les dépenses de R&D des entreprises sont désormais publiées au niveau de l'entreprise et non plus de l'unité légale. L'entreprise au sens économique du terme est définie par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 comme la plus petite combinaison d'unités légales qui est économiquement pertinente¹. Cette définition permet une meilleure analyse de la R&D par secteur par rapport à une diffusion au niveau de l'unité légale. En particulier, une unité légale qui réalise de la R&D est désormais rattachée au secteur de l'unité légale industrielle de la même entreprise. Ce nouveau mode de diffusion des données n'affecte que très marginalement la ventilation par branches de la R&D.

2. La modification des données du millésime 2020

Le Sies a revu la chaîne de traitements statistiques du millésime 2020 de l'enquête et effectué deux corrections :

- La prise en compte des réponses à l'enquête de 2 unités et leur affectation dans des branches appropriées ;
- La non application de la *winsorisation* (technique de correction de la pondération) sur les grandes unités influentes.

Ces corrections se traduisent par une diminution de la dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) de 520 millions d'euros. La DIRDE 2020 s'établit ainsi à 34,6 milliards d'euros (contre 35,1 milliards d'euros publiés fin 2022). La DIRD totale en 2020, privée et publique, s'établit à 52,7 milliards d'euros (contre 53,2 milliards d'euros publiés fin 2022). L'effort de recherche est de 2,28 % du PIB en 2020 (contre 2,30 % du PIB publiés fin 2022).

Les valeurs actualisées du millésime 2020 sont données dans le fichier Excel qui accompagne cette Note Flash.

La nouvelle répartition par branches de la DIRDE en 2020 et son évolution entre 2019 et 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

¹ <https://www.insee.fr/fr/information/4226820>

En millions d'euros

	DIRDE 2019	DIRDE 2020	Évolution 2019/2020
Industrie automobile	4 636	4 277	- 10,2 %
Construction aéronautique et spatiale	3 654	3 349	- 10,8 %
Industrie pharmaceutique	2 787	2 681	- 6,4 %
Industrie chimique	1 940	1 847	- 7,4 %
Fab. Instrum. & appar. De mesure, essai & navigation, horlogerie	1 641	1 565	- 7,2 %
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 737	1 669	- 6,5 %
Fab. De machines et équipements non compris ailleurs	1 271	1 362	+ 4,2 %
Fab. D'équipements électriques	1 351	1 391	+ 0,2 %
Fab. D'équipements de communication	872	1 059	+ 18,2 %
Autres branches industries manufacturières	4 683	4 310	- 10,5 %
Primaire énergie construction	1 463	1 495	- 0,6 %
Activités informatiques et services d'information	2 847	2 810	- 4,0 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 315	3 545	+ 4,0 %
Edition, audiovisuel et diffusion	1 660	1 756	+ 2,9 %
Télécommunication	688	670	- 5,3 %
Autres branches de services	691	839	+ 18,2 %
TOTAL	35 237	34 625	- 4,4 %